

### Article 31 du Règlement

Devant le nombre croissant d'entreprises placées sous administration judiciaire ou forcées de déposer leur bilan, il faut se demander où nous trouverons l'esprit d'entreprise dont parle le gouvernement.

Le trouverons-nous dans les petites entreprises d'une personne ou deux dont les exploitants ne veulent plus rester en affaires pour devenir les percepteurs non rémunérés de la TPS du gouvernement fédéral?

Les trouverons-nous dans les fabricants de meubles qui sont fauchés?

Les trouverons-nous chez les détaillants établis le long de la frontière avec les États-Unis qui ferment boutique parce qu'ils ne peuvent plus faire concurrence aux Américains?

Les trouverons-nous dans le secteur du tourisme d'accueil qui croule déjà sous les lourds impôts de ce gouvernement vorace?

J'ai bien peur que le seul esprit que nous trouvions que soit celui des petites entreprises passées de vie à trépas par la faute des politiques du gouvernement.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

**M. Greg Thompson (Carleton — Charlotte):** Madame la Présidente, les cultivateurs de pommes de terre au Nouveau-Brunswick sont sous la menace d'une catastrophe. De fortes pluies récentes et le temps humide de cet automne ont mis cette industrie de 70 millions de dollars en péril. Pendant que sur des milliers d'acres, les pommes de terre pourrissent dans le sol, un quart de la récolte est déjà perdu.

L'Agence de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick estime que 20 p. 100 des personnes de ma circonscription qui travaillent dans cette industrie ne pourront pas rattrapper de ce grave coup économique. Pour l'instant, nous ne savons pas quelle sera la perte totale, mais nous savons avec certitude que les difficultés s'annoncent. Nous demanderons alors que les deux paliers de gouvernement s'efforcent conjointement de nous aider.

\* \* \*

### LES AFFAIRES INDIENNES

**M. Robert D. Nault (Kenora — Rainy River):** Monsieur le Président, à la suite d'un accord conclu entre la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral, la province a récemment annoncé qu'elle fournirait des terres, sans frais pour le gouvernement fédéral, pour six bandes

indiennes de l'Ontario qui réclament le statut de réserve depuis 1985.

C'est une bonne nouvelle pour les six bandes en question, car elles ont des conditions qui ressemblent pas mal à celles que l'on trouve dans des pays du tiers monde. Il n'y a pas d'eau courante, pas de plomberie intérieure, pas d'école dans certains cas, pas d'électricité, pas de téléphone, et le logement est très inférieur aux normes.

La seule chose qui empêche ces collectivités d'améliorer leurs conditions de vie, c'est l'approbation finale du Cabinet fédéral. L'approbation de l'accord par le Cabinet garantira l'apport de fonds nécessaire pour donner aux résidents de Kee-way-win, Wawakapewin, Saugeen, New Slate Falls, McDowell Lake et Aroland l'infrastructure dont ils ont si désespérément besoin.

Madame la Présidente, je demande au ministre des Affaires indiennes de déployer tous les efforts possibles pour obtenir du Cabinet l'approbation nécessaire avant la fin de l'année. Le gouvernement doit respecter les engagements qu'il a pris le 25 septembre s'il veut faire preuve d'un peu de bonne foi.

\* \* \*

### LE PROJET DE LOI C-43

**Mme Dawn Black (New Westminster — Burnaby):** Madame la Présidente, la ministre de la Justice ne cesse de répéter que le gouvernement fédéral devait légiférer sur l'avortement pour «comblé le vide» et éviter que les provinces n'adoptent leurs propres lois en la matière.

Eh bien, 17 constitutionnalistes sur 18 ne sont pas d'accord là-dessus, de même que le Nouveau Parti démocratique et la majorité des témoins qui ont comparu devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-43. Maintenant, les tribunaux de la Nouvelle-Écosse lui donnent tort, eux aussi.

Ils ont statué qu'une province ne peut pas adopter de lois dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence pour compenser l'absence d'une loi fédérale. Ce n'est pas étonnant.

Je prie le Sénat d'être moins obtus que la ministre de la Justice, d'écouter les experts et les tribunaux, de faire preuve de bon sens et de rejeter ce mauvais projet de loi.

Au cas où ce projet de loi serait adopté par le Sénat, je demande aussi à la ministre de la Justice de se rendre compte de la réalité et de ne pas promulguer ce projet de loi.

En dépit de ce projet de loi, l'inaccessibilité de plus en plus grande des services est catastrophique. En tenant mordicus à des conclusions fausses, face à l'écrasante. . .